

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU BASSIN D'AUBENAS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 30 JUILLET 2020

L'an deux mille vingt et le 30 juillet, le Conseil Communautaire s'est réuni au nombre prescrit par ses statuts, dans l'Espace DEYDIER à UCEL, en session ordinaire, sous la présidence de M Max TOURVIEILHE, Président de la Communauté de communes du Bassin d'Aubenas.

La séance est ouverte à 19H10 en présence de :

PRESENTS : M BOCCARD, MC SAUSSAC, M ALLAMEL, A BEL, M BOUSCHON (proc de MF TASTEVIN), , K ESSAYAR, C FAURE, P GAILLARD, R KAPPEL, JY MEYER (proc de J DAUMAS), I NGUYEN, B PERRUSSET, , E ROCHE, J SOUBEYRAND (proc de S CIVIER), P MAISONNEUVE (proc de J SEBASTIEN), JF DURAND, JC COURT, A DELAYGUE, JY PONTHER, S GENEST, G SAUCLES (proc de C PASTRE), R MOULIN, P DUPONT, D BERAL, B TEYSSIER, J LAFFONT, M GUYON, G ANTONY, Ph ROUX, P CORTIAL, MF MARTIN, JL ARNAUD, G FANGIER, S REYNIER, C WIOT, M CHAZE, V VANDUYNLAGER, J BOYER, A CHARROUD, G DOZ, M CEYSSON, B SOUCHE, F CHASSON, A ROUSSET, TOURVIEILHE (proc de M TAUPENAS) et A LAURENT.

Nombre de conseillers

En exercice : 52

Présents : 46

Procurations : 6

Votants : 52

Absents :

Date de convocation : 24/07/2020

Secrétaire de séance : Cécile FAURE

Absents : .

En présence des suppléants non votants : S CAVIGGIA, P AYMARD, JP MARRON et O BOISSIN.

Objet : Désignation des représentants au sein des instances chargées de la mise en œuvre du schéma d'amélioration de l'accessibilité des services au public.

Le schéma a pour objectif d'améliorer l'accessibilité des services au public autour d'une convention signée entre l'Etat et différents partenaires (CAF, CPAM, Pôle Emploi, CCI, EPCI, etc...).

Le schéma est structuré autour de 4 grandes orientations :

- Garantir l'accès à la santé des Ardéchois ;
- Favoriser l'accès aux commerces, services et artisanat ;
- Faciliter les démarches administratives et l'accompagnement social des ardéchois ;
- Optimiser les mobilités grâce au parc existant.

Il convient de désigner un délégué titulaire et un délégué suppléant.

L'élection a lieu à bulletin secret au scrutin uninominal majoritaire à 3 tours.

Nombre de votants : 52

Bulletins nuls : 0

Suffrages exprimés : 52

Majorité : 27

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré désigne, au 1^{er} tour, pour représenter la CCBA :

| Délégué titulaire | Délégué suppléant |
|-------------------|-------------------|
| - Khalid ESSAYAR | - Cécile FAURE |

Pour extrait certifié conforme

Fait à UCEL, le 31 juillet 2020

Le Président, Max TOURVIEILHE



Accusé de réception en préfecture
007-200073245-20200730-DEL30072020-36-
DE
Date de télétransmission : 06/08/2020
Date de réception préfecture : 06/08/2020